Nadia Brédimas-Assimopoulos
Présidente du conseil de la langue française
CANADA

L'Intégration économique des Amériques comporte-t-elle des embûches pour la diversité linguistique?

NOTA BENE

L'accès aux textes des colloques panaméricain et 2001 Bogues est exclusivement réservé aux participants. Vous pouvez les consulter et les citer, en respectant les règles usuelles, mais non les reproduire.
Le contenu des textes n'engage que la responsabilité de leur auteur, auteure.

Access to the Panamerican and 2001 Bugs' conferences' papers is strictly reserved to the participants. You can read and quote them, according to standard rules, but not reproduce them.
The content of the texts engages the responsability of their authors only.

El acceso a los textos de los encuentros panamericano y 2001 Efectos es exclusivamente reservado a los participantes. Pueden consultar y citarlos, respetando las pautas usuales, pero no reproducirlos.
El contenido de los textos es unicamente responsabilidad del (de la) autor(a).

O acesso aos textos dos encontros panamericano e 2001 Bugs é exclusivamente reservado aos participantes. Podem consultar e cita-los, respeitando as regras usuais, mais não reproduzí-los.
O conteudo dos textos e soamente a responsabilidade do (da) autor(a).

INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE

DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE,

MME NADIA BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS

AU COLLOQUE

LES INDUSTRIES CULTURELLES :

DIALOGUE DES CIVILISATIONS

DANS LES AMÉRIQUES

LANGUES DE COMMUNICATION ET ÉCHANGES CULTURELS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE 23 AVRIL 2002 À 8 H 30

NADIA BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES AMÉRIQUES COMPORTE-T-ELLE DES EMBÛCHES POUR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE?

Permettez-moi, dans un premier temps, de faire une brève présentation du Conseil de la langue française. Celui-ci a été créé en 1977 par le gouvernement du Québec, lors de l'adoption de la Charte de la langue française, cette loi essentielle qui a fait du français la langue « normale et habituelle » au travail, dans l'enseignement, le commerce et les affaires. Elle impose aussi l'usage du français prédominant dans l'affichage et elle réglemente l'accès à l'école primaire et secondaire en français.

Le Conseil a divers mandats complémentaires :

- donner avis au gouvernement du Québec sur les questions relatives à l'application et à l'interprétation de la Charte de la langue française;
- suivre l'évolution de la situation linguistique;
- saisir le ou la ministre responsable des interventions linguistiques qui pourraient nécessiter l'action du gouvernement du Québec.

Pour mener à bien ces mandats, le Conseil effectue, entre autres, diverses études sur les questions qui ont trait à la langue, et portent, par exemple, sur la maîtrise du français et son usage en milieu de travail. Les résultats de ces études demeurent toutefois circonscrits au Québec.

Or, depuis quelques années, la mondialisation, les nouvelles technologies de communication et les pressions en faveur d'une uniformisation des cultures font en sorte que les enjeux linguistiques et culturels se jouent souvent bien au-delà de nos frontières. Cette situation désormais incontournable commande le développement de stratégies novatrices en matière de politiques linguistiques puisque c'est de plus en plus sur la scène internationale que se jouera l'avenir des langues et particulièrement du français, la moins utilisée des grandes langues des Amériques.

Parmi les changements susceptibles d'avoir un impact particulièrement important sur la diversité culturelle et linguistique, le processus d'intégration des Amériques, qui devrait mener à la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) en 2005, a retenu l'attention du Conseil. Ce processus multipliera les défis sur les plans des diversités culturelles et linguistiques, pour lesquels nous sommes insuffisamment préparés.

La diversité culturelle constitue une des principales richesses des Amériques et doit absolument le demeurer, quelles que soient les pressions intégratives. Les langues, dont tant de variantes sont utilisées, sont certainement l'expression la plus manifeste de l'appartenance culturelle, ici et ailleurs. Il faut donc que la préservation et la promotion de la diversité culturelle s'accompagne d'engagements clairs en faveur du respect et de la protection des langues, dans ce contexte d'intégration.

Le Conseil de la langue française a soulevé le premier l'importance des enjeux linguistiques liés au processus d'intégration des Amériques, lors de la Conférence

parlementaire des Amériques (COPA), en 1997. J'avais alors proposé la tenue d'une conférence interaméricaine sur les enjeux linguistiques. Le Conseil y avait également noté l'importance de l'indispensable coopération qui devrait exister entre les différentes aires linguistiques des Amériques. Cette proposition de collaboration avait comme objectif d'assurer la mise en œuvre d'un processus d'intégration qui, à terme, reflétera tout en la respectant la diversité linguistique continentale, dans la mesure du possible.

Depuis 1997, le Conseil a poursuivi sa réflexion, ses recherches et ses analyses. Profitant de la tenue du troisième Sommet des Amériques à Québec, il a publié un avis portant sur *Les Enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*. Cet avis a été présenté en mars 2001 à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Il a été publié en quatre langues soit**,** l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. Il est disponible ici même au kiosque de documentation, tout comme sur le site Internet du Conseil de la langue française.

Cet avis s'inscrit dans une volonté de sensibilisation et de concertation systématique avec les autres aires linguistiques des Amériques. Il repose sur le principe voulant que seuls des efforts conjugués pourront permettre l'atteinte d'objectifs bien ciblés.

Le Conseil constate aussi dans cet avis que les questions linguistiques avaient été occultées lors des deux premiers Sommets des Amériques qui se sont déroulés à Miami en 1994 et à Santiago du Chili en 1998. Il était donc d'autant plus important qu'on identifie les secteurs d'intervention susceptibles d'appuyer une démarche visant la

promotion du plurilinguisme dans les Amériques. C'est ce qu'a fait le Conseil, en pointant trois objectifs-clé :

1. le secteur des organisations interaméricaines qui devraient toujours fonctionner réellement dans les quatre grandes langues du continent, soit l'espagnol, l'anglais, le portugais et le français;
2. le secteur de l'enseignement des langues, qui constitue un outil vital de développement du plurilinguisme ;
3. le secteur commercial, dont les règles devraient être mieux adaptées aux réalités de la pluralité linguistique.

De plus, le Conseil explique dans cet avis qu'il faut accentuer le dialogue et la recherche sur de nombreux enjeux linguistiques, notamment en ce qui concerne les langues autochtones dont la reconnaissance juridique est souvent fragile, voire inexistante.

En vue d'entamer ce dialogue intercontinental, le Conseil organisera du 28 au 39 août prochain, un *Séminaire interaméricain sur la gestion des langues.* Des actions concrètes pourraient être alors proposées et débattues dans le cadre de ce séminaire interaméricain, quant aux trois secteurs d'intervention que je viens de définir.

La plupart des organisations interaméricaines ont quatre langues officielles, celles que j'ai nommées précédemment. Il en est ainsi de l'Organisation des États américains (OÉA), de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation panaméricaine pour la santé (OPS). Toutefois, nos recherches ont démontré que la plupart

de ces organisations fonctionnent en réalité avec deux langues : l'anglais et l'espagnol. Le français et le portugais y sont nettement moins utilisés.

Nous croyons que dans l'actuel contexte d'intégration, les chefs d'État et de gouvernements des Amériques doivent agir rapidement pour que les organisations interaméricaines développent leur caractère multilingue**.** Cela peut se faire de différentes façons. À notre avis, ces organisations devraient notamment viser à :

- traduire dans chacune des langues officielles les documents d'intérêt général qu'elles publient;
- rendre quadrilingues leurs sites Internet, au-delà de la façade que sont les pages d'accueil et les tables des matières, comme c'est souvent malheureusement le cas**.**

Ils devraient aussi :

- modifier leurs critères linguistiques d'embauche, en vue de mettre sur un pied d'égalité **–** le plus possible - chacune des langues officielles de l'organisation et permettre, comme dans l'Union européenne, qu'un citoyen puisse communiquer avec une organisation interaméricaine dans la langue officielle de son choix**,** puis reçoive une réponse dans cette même langue. Il est facile d'invoquer les coûts supplémentaires pour diluer et retarder ces propositions. Mais si l'Europe des 12 le fait, nous pouvons certainement le faire pour quatre langues. C'est à ce prix – relativement minime comparativement à l'importance des enjeux – que dépend la sauvegarde de la diversité linguistique des Amériques.

La protection des consommateurs constitue aussi un des enjeux commerciaux importants dans une zone de libre-échange dont la mise en œuvre provoquera nécessairement une circulation accrue des biens et des services dans les pays participants. Là comme ailleurs, les consommateurs sont en droit d'obtenir que l'étiquette et le mode d'emploi des produits de consommation soient rédigés dans leur langue nationale et que ce ne soit pas un charabia. Cela devient impératif en ce qui concerne les produits culturels qui nécessitent une version de leur contenu faisant preuve d'une maîtrise de la langue nationale. Je me réfère aux livres et aux périodiques bien entendu, mais aussi aux films, aux vidéocassettes, aux DVD, aux jeux vidéo, etc. Or pour le moment, dans près de la moitié des États éventuellement touchés par le libre échange, on constate une absence de législation relative à la protection des consommateurs, ce qui ne peut que causer des problèmes répétés sur le plan linguistique.

Le Parlement latino-américain a d'ailleurs fait écho à ces préoccupations émergentes en adoptant un *Code de protection des consommateurs* qui, sans être contraignant, servira d'instrument pour la défense des droits des consommateurs et d'appui aux parlements nationaux qui voudront légiférer sur cette question.

De leur côté, les entreprises doivent prendre rapidement conscience qu'il est de leur intérêt économique de s'adresser aux consommateurs dans leur langue, comme cela se fait déjà au Québec. Sur ce point, l'expérience des entreprises québécoises évoluant dans un contexte nord-américain, francophone, anglophone et hispanophone, pourrait donc facilement être mise à profit. De plus, de nombreux outils ~~t~~echnologiques ont été mis au point au Québec et pourraient être utilisés par nos partenaires étrangers.

La normalisation, ce mot abscons pour le non spécialiste, constitue également un secteur d'intervention ciblé par le Conseil. Nous devrons, en ce domaine, favoriser l'adoption de règles linguistiques aux tables des organisations interaméricaines qui traitent de réglementation et de normalisation. Ces organisations définissent des normes techniques reconnues par l'ensemble de l'industrie, et c'est pourquoi la si importante dimension linguistique doit être prise en considération au plus tôt dans l'élaboration de ces normes.

Le plus connu de ces organismes est l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui a reconnu depuis peu la nécessité de développer une normalisation qui soit neutre sur le plan linguistique et culturel.

Il existe dans les Amériques trois organisations qui travaillent au développement d'une normalisation interaméricaine, en plus d'un Groupe de travail de la ZLÉA qui traite des normes et barrières techniques au commerce. Or, selon nos recherches, aucune de ces instances n'a pris en considération les aspects linguistiques de la normalisation. Vous admettrez qu'il y a de quoi s'inquiéter!

Le Conseil recommande donc à nos gouvernements de s'assurer que les travaux de normalisation des organismes interaméricains respectent les caractéristiques culturelles et linguistiques des États des Amériques et demande que cette préoccupation fondamentale soit inscrite dans leur mandat.

De plus, étant donné le développement fulgurant du commerce électronique dans le contexte de la libéralisation des échanges, il y a lieu pour les gouvernements de mettre en place des mesures fiscales qui permettraient aux entreprises de développer des modalités de transactions commerciales électroniques adaptées à la diversité linguistique des marchés.

Plusieurs actions de solidarité devraient être menées par le Québec en collaboration avec les principaux groupes linguistiques des Amériques. J'énumérerai ici seulement quelques-uns des secteurs où le Québec possède une expertise reconnue, comme :

- le développement des techniques de la reconnaissance de la parole;
- les outils informatiques de traduction automatisée;
- les logiciels de traitement automatique des langues;
- les correcteurs orthographiques et grammaticaux;
- les lexiques électroniques normalisés qui permettent d'obtenir des termes correspondants dans plusieurs langues;
- la création de sites Internet plurilingues, car ces sites constituent souvent la porte d'entrée des organisations;
- les outils d'aide à l'interprétation et à la traduction, etc.;

Ces outils pourraient s'avérer fort utiles pour intensifier des échanges dans les diverses sphères de la culture : la diffusion de la production artistique, du savoir-faire et de la formation dans les domaines de l'édition, du cinéma, du théâtre, voire de la muséologie.

Le Québec multiplie les démarches à cet effet. À titre d'exemple, une mission gouvernementale s'est récemment déroulée au Mexique, ce qui a permis de conclure des

ententes dans tous les domaines que je viens de mentionner. C'est ainsi entre autres qu'une exposition sur la vie quotidienne des Aztèques aura lieu à Montréal en 2004.

Il est à noter que le Mexique est l'un des pays du continent qui semble particulièrement préoccupé par la question de la diversité culturelle et linguistique, tant en ce qui concerne les variétés d'espagnol que les relations avec les langues autochtones.

Le Québec a un autre atout qu'il doit multiplier dans sa jeune population. Au-delà des outils provenant de l'industrie de la langue, la connaissance d'une, voire de deux langues étrangères, constitue un moyen incontournable pour soutenir le développement des échanges culturels. Face à la plupart de nos partenaires, nous avons en ce domaine une longueur d'avance.

Dans cette optique, le Conseil juge essentiel que la mise en œuvre d'un processus d'intégration continentale doit aller de pair avec un enseignement accru d'une seconde et d'une troisième langue. Il faut absolument que cette intégration dépasse l'aspect strictement commercial que l'on tente de lui accoler, et reflète une approche beaucoup plus large, humaniste, civilisatrice. Ce ne sont pas que des économies qui s'intègrent, ce sont aussi des peuples qui doivent développer des relations fondées sur des principes d'ouverture et d'inter-compréhension.

Le rôle des ministères de l'éducation est évidemment central puisqu'ils déterminent les contenus des cursus scolaires. Dans cette perspective, le Conseil a invité le ministère de l'Éducation du Québec à rendre obligatoire l'enseignement d'une troisième langue au secondaire. Nous avons aussi proposé de favoriser l'espagnol et le portugais comme troisième langue. Nous souhaitons évidemment que cet appel soit aussi entendu au-delà des frontières québécoises et canadiennes.

Le dernier Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec en avril dernier, a entraîné une certaine percée des enjeux linguistiques sur la scène politique. D'une part, comme vous le savez sans doute**,** la publication des textes de négociation de la future Zone de libre-

échange a dû être reportée, étant donné l'inexistence de ces textes dans les langues portugaise et française. À l'image des organisations interaméricaines, les groupes de travail de la ZLÉA ne fonctionnaient jusqu'alors qu'en anglais et en espagnol. Il a fallu attendre que les documents soient rendus enfin publics pour voir les gouvernements respecter la règle, tacite, du quadrilinguisme.

Point à souligner, le plan d'action issu du Sommet de Québec contient un chapitre sur la « Diversité culturelle », au sein duquel on reconnaît clairement la nécessité – et je cite – de :

> Renforcer les partenariats et les échanges d'information (…) en organisant une série de séminaires regroupant des experts, les hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile, sur l'importance que revêt la diversité linguistique et culturelle de l'hémisphère…

Il s'agit là d'un premier pas qui, souhaitons-le, donnera lieu à d'autres initiatives en faveur du multilinguisme.

Les langues sont au cœur d'un dialogue entre les civilisations. La concrétisation de ce dialogue passe nécessairement par la création et le développement d'alliances nouvelles entre les différents groupes linguistiques.

C'est dans la volonté de contribuer à ce dialogue émergent au sein des Amériques que le Conseil de la langue française organise le *Séminaire interaméricain* que je vous ai présenté précédemment. Espérons que cette initiative favorisera, à sa mesure, la diversité linguistique des peuples qui composent les Amériques. Ce sont d'abord eux qui doivent nous importer.

Je vous remercie de votre attention.